

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 JUIN 2017**

Délibération
n° 2017.06.293

**Modification du
tableau des effectifs**

LE HUIT JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **24 mai 2017**
Secrétaire de séance : Danielle CHAUVET

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Xavier BONNEFONT à François ELIE, Samuel CAZENAVE à Véronique ARLOT, Monique CHIRON à Gérard ROY, Catherine DEBOEVERE à André LANDREAU, Bernadette FAVE à Véronique DE MAILLARD, Annette FEUILLADE-MASSON à Jean-Luc VALANTIN, Jean-Jacques FOURNIE à Denis DOLIMONT, Isabelle LAGRANGE à Anne-Sophie BIDOIRE, Elisabeth LASBUGUES à Danielle CHAUVET, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Annie MARAIS à François NEBOUT, Pascal MONIER à Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Samuel CAZENAVE, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Bernadette FAVE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 JUIN 2017**DELIBERATION
N° 2017.06.293**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Madame BERNAZEAU****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

**1. Direction proximité
Ecole d'art**

Les besoins exprimés par la direction de l'école pour la rentrée 2017-2018 nécessite de transformer deux postes d'assistant d'enseignement artistique (10h) en un poste d'assistant d'enseignement artistique (15h). Cela répond aux demandes des usagers et au projet d'établissement.

Médiathèque

Afin de pourvoir un poste d'assistant du patrimoine et des bibliothèques vacant suite à une mutation externe, il convient de le transformer en un poste relevant du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine et des bibliothèques.

**2. Direction Technique
Transports-Mobilités**

Le poste de directeur Transports-Mobilités a fait l'objet d'un appel à candidature ayant permis le recrutement par mutation d'un agent titulaire du cadre d'emplois des attachés. Pour permettre ce recrutement, il convient de transformer le poste vacant relevant du cadre d'emplois des ingénieurs.

**3. Direction Attractivité, économie, emploi, urbanisme et planification
Autorisations droit du sol (ADS)**

Initialement créé pour 15 communes, les missions administratives de ce service commun étaient assurées par une assistante exerçant à raison de 50% d'un temps plein.

Composé aujourd'hui de 36 communes adhérentes, le comité de pilotage du service commun ADS du 4 avril 2017 a estimé que l'augmentation du nombre d'actes à traiter (+ 101% estimés en année pleine) impliquait une charge de travail administratif supplémentaire représentant un autre mi-temps et justifiant de porter cet emploi à temps complet. L'incidence financière sera intégralement supportée par les communes adhérentes dans le cadre de la refacturation annuelle.

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

Direction	création	Nbre	suppression	Nbre
Direction Proximité – Ecole d'art	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (15h)	1	Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (10h)	2
Direction Proximité – médiathèque	Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine et des bibliothèques	1	Cadre d'emplois des assistants du patrimoine et des bibliothèques	1
Direction technique Transports-Mobilités	Cadre d'emplois des attachés	1	Cadre d'emplois des ingénieurs	1
Direction attractivité, économie, emploi, urbanisme et planification – ADS	Cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps non complet (17h50)	1		

4. Direction Attractivité, économie, emploi, urbanisme et planification

Plusieurs emplois ont été créés entre 2014 et 2015 au sein des services communautaires pour répondre à des besoins nouveaux ou émergents.

Depuis, il s'avère que certaines missions relèvent de compétences statutaires ou de priorités communautaires validées par les élus.

En conséquence, il convient de convertir les emplois initialement créés temporairement en emplois permanents. Cette mesure n'a pas d'incidence financière dans la mesure où les crédits nécessaires figurent déjà au budget primitif 2017.

A noter également que ces postes bénéficient de financements extérieurs (Etat, Région, ANRU ...).

Cela concerne les emplois suivants :

Il convient de préciser qu'il existe encore d'autres emplois temporaires pour lesquels la

Direction	emploi	Nbre	Cadre d'emplois
Direction Attractivité, économie, emploi, urbanisme et planification	Chargé mission Agriculture	1	Attachés ou ingénieurs territoriaux
	Chargé mission contractualisation	1	
	Chargé mission PLUi	1	
	Chargé mission SCoT	1	
	Chargé mission ORU-logement	1	

pérennité n'est pas garantie (chargés mission TEPos, conseiller en énergie partagée,...), en raison notamment de financements extérieurs ou issus des communes adhérentes dont la reconduction n'est pas acquise. Leur pérennisation pourra être examinée en fonction de l'évolution de ces financements ou des projets menés par la communauté.

Vu l'avis du comité technique,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 31 mai 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs décrite ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2017 pour les postes cités aux 1, 2 et 3 et à compter du terme des contrats en cours pour les postes cités au 4.

D'AUTORISER, après déclaration de vacance de poste,

- le recrutement d'un agent non titulaire sur le cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique (grille indiciaire allant de l'indice brut 366 à l'indice brut 591) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions d'enseignant en art plastique

- le recrutement d'agents non titulaires sur le cadre d'emplois des attachés ou ingénieurs territoriaux (grille indiciaire allant de l'indice brut 434 à l'indice brut 979) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé de mission Agriculture, chargé de mission contractualisation, chargé mission PLUi, chargé mission SCoT, chargé mission ORU-logement.

DE PREVOIR les crédits correspondants aux budgets 2017 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 juin 2017	<u>Affiché le :</u> 12 juin 2017